



CODE ID POLITIQUE	BP-C-04	SUJET	RESPECT DE LA VIE PRIVÉE
SECTION	COMMUNICATIONS		
ENTRÉE EN VIGUEUR	9 NOVEMBRE 2005	CYCLE DE RÉVISION	CHAQUE CINQ ANS
DATE DE MODIFICATION	11 JUIN 2023	PROCHAINE RÉVISION	PRINTEMPS 2028

N.B. Afin d'alléger le présent document, le masculin est employé comme genre neutre.

Politique

Le CCEB reconnaît l'importance de la vie privée et de la sensibilité des renseignements personnels. En tant qu'organisation qui évalue des praticiens qualifiés potentiels, le CCEB reconnaît son obligation de servir un nombre de parties intéressées tout en veillant à ce que les questions de confidentialité soient reconnues et respectées. La protection des informations privées a toujours constitué un aspect important du fonctionnement du CCEB. Le CCEB s'engage à protéger tout renseignement personnel qu'il détient. Le personnel et les représentants du CCEB ont reçu des instructions sur la politique que l'organisation a établie pour traiter les renseignements personnels.

La Politique de respect de la vie privée du CCEB énonce l'engagement du CCEB et sa politique en matière de la vie privée. Il explique comment l'organisation garantit le respect de la vie privée et la confidentialité des renseignements personnels collectés par le CCEB.

Droits à la vie privée

Vos renseignements personnels sont régis par certaines lois fédérales, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) en certains cas par les dispositions législatives provinciales ou territoriales, auxquelles le CCEB se conforme. Le CCEB est responsable des renseignements personnels qu'il collecte et détient. Pour garantir cette responsabilité, il a élaboré cette politique et formé son personnel et son administration en ce qui concerne ses politiques et ses pratiques.

Qu'est-ce qu'un renseignement personnel?

Les renseignements personnels sont ceux qui portent sur une personne physique, ou permettent de l'identifier, sauf le titre professionnel / les coordonnées professionnelles de l'individu utilisés ou divulgués pour des communications professionnelles.

Pourquoi le CCEB a-t-il besoin des renseignements personnels?

La collecte des données personnelles permet au CCEB de gérer, maintenir et développer son entreprise et ses opérations, y compris afin :

- d'établir, maintenir et gérer nos relations avec des individus afin de leur fournir, ou de recevoir de leur part, les services demandés ou exigés;
- de pouvoir passer en revue les produits et services fournis par le CCEB pour mieux comprendre les exigences des personnes avec qui l'organisation interagit; et
- de pouvoir respecter les demandes des individus; et
- pour tout autre objectif raisonnable et ce avec le consentement de la personne concernée.

Quels renseignements personnels sont collectés?

Le CCEB recueille des données personnelles des individus avec qui il interagit, qui lui peuvent être fournies par divers moyens, y compris des communications orales, écrites et électroniques. Ceci comprend des interactions qui passent par notre site web et qui servent les candidats d'examen, les organismes de réglementation, les établissements chiropratiques et des autres qui ont besoin des renseignements à propos des opérations du CCEB.

Le CCEB recueille des renseignements personnels suivants (sans s'y limiter) :

- des coordonnées et données d'identification, telles que les noms, adresses, numéros de téléphone et adresses email;
- de l'information sur l'éducation/formation;
- des renseignements concernant le passage ou la surveillance des examens;
- informations des contractants, fournisseurs, et consultants tiers qui fournissent des services au CCEB; et
- informations spécifiques au site web en ce qui concerne les demandes et les choix qu'un individu aurait pu faire et d'autres informations générales telles que des adresses IP, des « témoins », des adresses URL...

Comment le CCEB recueille-t-il des renseignements personnels?

Le CCEB ne collecte des informations que par des moyens légaux et équitables et non de manière indûment intrusive. Conforme aux meilleures pratiques soulignées par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, le CCEB ne recueille que l'information essentielle pour accomplir ses objectifs déclarés.

Dans la mesure du possible, il recueille des renseignements personnels directement auprès d'un individu, lors des processus de candidature, d'examen, et d'appel.

Parfois, les informations proviennent d'autres sources. Par exemple, ceci pourrait comprendre :

En ce qui concerne les candidats pour l'examen :

- les établissements d'enseignement;
- les intervenants en matière de santé en cas de demande d'exemption, d'appel ou de mesure d'adaptation;

En ce qui concerne les contractants :

- les organismes pertinents qui octroient l'autorisation d'exercer.

Comment le CCEB utilise-t-il et divulgue-t-il des renseignements personnels?

Le CCEB utilise et divulgue des renseignements personnels pour :

- les objectifs décrits dans cette politique;
- tout objectif supplémentaire pour lequel nous avons obtenu le consentement pour l'utilisation ou divulgation des données personnelles.

Le CCEB divulguera ou utilisera les renseignements personnels :

- au cas où un candidat ou une personne inscrite aurait approuvé la divulgation;

- au cas où le CCEB serait tenu ou autorisé par des exigences émanant des lois ou des règlements pertinents;
- pour satisfaire aux processus juridiques valides tels que des mandats de perquisition, des citations à comparaître ou des ordonnances de la cour;
- comme partie des activités régulières d'établissement de rapports du CCEB;
- pour protéger les droits et la propriété du CCEB;
- pour implémenter les mesures de précaution contre la responsabilité;
- au cas où les services fournis par le CCEB exigeraient qu'il fournisse des renseignements personnels à des tiers (par exemple, comme indiqué dans un dépôt de candidature), le consentement sera implicite, à moins d'avis contraire;
- où il est nécessaire de percevoir les frais de candidature;
- dans les cas d'urgence ou si nécessaire pour la sécurité d'une personne ou des groupes de personnes;
- si le CCEB engage un tiers pour nous fournir des services administratifs (par exemple, services de sauvegarde informatique ou de stockage de fichiers d'archives) et ce tiers est lié par la politique de la vie privée du CCEB;
- si le CCEB embauche des surveillants sur une base contractuelle;
- si le CCEB est soumis à un processus d'accréditation pour continuer à exécuter les services qu'il fournit;
- si l'information est déjà connue du public; ou
- avec le consentement de l'individu ou autrement requis ou autorisé par la loi. Le CCEB n'utilisera les données personnelles sans le consentement que si l'ensemble des lois réglementaires le permet ou l'exige.

Votre consentement est important pour le CCEB

Le consentement peut être tacite ou exprès. Avec le consentement tacite, l'on peut raisonnablement conclure que la permission d'une personne a été obtenue en se basant sur les actions ou le manque d'action de la part d'un individu. Par exemple, lorsqu'un candidat voudrait passer un examen, le CCEB supposera que cette personne a accordé sa permission pour la collecte, l'utilisation et la divulgation de ses données personnelles pour des objectifs liés à l'examen et pour tout autre objectif duquel l'individu serait informé au moment pertinent.

Donner/Retirer le consentement

Les individus peuvent retirer leur consentement à tout moment en contactant le Responsable de la protection de la vie privée, sous réserve des cas où ce consentement est exigé pour satisfaire les obligations légales ou contractuelles du CCEB, et avec préavis raisonnable.

Mise à jour des informations

Étant donné que le CCEB utilise des renseignements personnels pour fournir des services, il est important que ces informations soient exactes et à jour. Il est important que le CCEB soit informé de tout changement des renseignements personnels afin que ses dossiers puissent être mis à jour.

La correction des erreurs

Dans le cas où le CCEB détiendrait des informations concernant un individu et où celui-ci pourrait établir que lesdites informations soient erronées, incomplètes ou pas à jour, le CCEB prendra les mesures raisonnables pour les corriger.

Les renseignements personnels sont-ils sécurisés ?

Sachant qu'aucune transmission de données (y compris par l'Internet ou n'importe quel site web) et qu'aucun système de stockage ne peut être garanti d'être sécurisé des intrus, le CCEB prend toutes les précautions raisonnables pour s'assurer que les renseignements personnels sont protégés contre la perte, l'accès non autorisé, la modification ou la divulgation. Parmi les mesures prises pour protéger les informations, citons :

- la sécurité des locaux;
- l'accès restreint aux renseignements personnels;
- le déploiement des dispositifs de protection technologiques tels que des logiciels de sécurité et des pare-feux pour empêcher le piratage informatique ou l'accès non-autorisé aux ordinateurs;
- les politiques de mot de passe et de sécurité internes; et
- l'élimination sécurisée.

Accès aux renseignements personnels

Un individu peut demander l'accès à toute renseignement personnel que l'organisation détient à propos de lui, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Des informations récapitulatives sont disponibles sur demande. Les demandes plus détaillées nécessitant des frais d'archivage ou d'autres frais de récupération peuvent être soumises à des frais professionnels et de décaissement.

Le CCEB fournira une justification s'il refuse une demande d'accès aux informations, ou refuse une demande de correction de celles-ci.

Communication avec le CCEB

Les individus doivent être conscients que la messagerie électronique et la messagerie vocale ne sont pas des supports 100% sécurisés lorsqu'ils contactent le CCEB pour envoyer des renseignements personnels ou confidentiels.

Modifications de cette Politique de respect de la vie privée

Étant donné que le CCEB passe en revue régulièrement toutes ses politiques et procédures, il peut modifier sa Politique de la vie privée de temps à autre.

Demandes d'accès

Pour toute question, ou en ce qui concerne l'accès aux renseignements personnels, veuillez écrire à l'adresse contact du CCEB à :

Conseil canadien des chiropraticiens
Centre 70
Suite 705, 7015 Macleod Trail SW
T2H 2K6 Calgary, Alberta
Attention : Responsable de la protection de la vie privée (*Privacy Officer*)

Site Internet

Le site web du CCEB contient des liens vers d'autres sites qui ne sont pas régis par cette Politique de respect de la vie privée. Comme la plupart des autres sites web, la page web du CCEB surveille des tendances de trafic, l'utilisation du site et des informations relatives au site afin d'optimiser le service web. Bien que le CCEB puisse fournir des informations agrégées à des tiers, ces statistiques n'incluent aucune information personnelle identifiable.

Portée

La présente Politique de respect de la vie privée s'applique à tout renseignement personnel de tout individu, sauf si les renseignements personnels concernent un individu qui cherche être, ou était, employé par le CCEB. Lesdits renseignements sont traités dans la Politique sur la protection des renseignements personnels des employés du CCEB.

Responsabilité Approbation (Politique)

Toute modification apportée à cette politique doit être approuvée par le Conseil des gouverneurs du CCEB.

En cas de divergence entre la version française et la version anglaise, la version anglaise prévaut.